SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2023

COMPTE-RENDU

Présents : David AYMAR, Jean-Louis AYMAR, François DANEMANS, Sylvain DELRIEU, Benoît ESPEYSSE, Colette LABRUNIE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Carole PUECH, Philippe PUECH, Jérémy VAISSIERE.

Absents excusés : Philippe CHABUT, Sébastien COUDERC, Marthe LAVAISSIERE, Antoine PUECH

Représentés : Jean-Marc LABORIE, par François DANEMANS.

Secrétaire de Séance : Jérémy VAISSIERE

La séance débute à 20h30

Après vérification du quorum, Jérémy VAISSIERE est désigné comme secrétaire de séance.

Ajouts de points à l'ordre du Jour :
Terrain de Pétanque – Validation du devis pour le remplacement de l'éclairage.

Communauté de Communes

Lors du dernier Conseil communautaire qui s'est tenu à Boisset, l'entreprise de couverture a été choisie, dans le cadre du marché relatif à l'extension de l'Usine INTERLAB.

1-RENOVATION ENERGETIQUE DE LA GENDARMERIE -Diagnostic Amiante et Plomb- Validation du devis

Vu le projet de rénovation énergétique de la Gendarmerie de Calvinet,
Vu la délibération DE_2022_63, prise en séance du Conseil municipal du 16 septembre 2022, autorisant la signature d'une Convention d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage entre la commune de PUYCAPEL et Cantal Ingénierie et Territoires, pour le projet de rénovation énergétique de la Gendarmerie de Calvinet,

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, Cantal Ingénierie et Territoires a lancé une consultation pour une mission de diagnostic Amiante et Plomb. Deux entreprises ont répondu à la consultation : l'entreprise SOCOBOIS et l'entreprise ATERPLO.

Le rapport d'analyse des offres a été établi par Cantal Ingénierie et Territoires le 09 juin 2023. Ce rapport propose de retenir l'offre de l'entreprise ATERPLO pour un montant de 1 230.00 € H.T, sur la base :
-d'une hypothèse de simulation de commande d'un forfait général de 1 230.00 € H.T, comme précité.
-de 50 analyses éventuelles, soit 45 analyses amiante META à 35 € H.T/unité et 5 analyses amiante MOLP à 18 € H.T/ unité.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

-VALIDE l'offre de l'entreprise ATERPLO, aux conditions présentées ci-dessus pour la réalisation d'une mission de diagnostic Amiante et Plomb.

AL MR PP AD
CP MA AIV

4-Déclassement en chemin rural, de l'extrémité de la voie communale n°26 du Pouget à Mourjou.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, que suite à la demande de mesdames GOUTEL et GUIMONTHEIL, il convient de déclasser l'extrémité de la voie communale n° 26 du Pouget en chemin rural.

Considérant :

- La demande de mesdames GOUTEL et GUIMONTHEIL qui souhaitent acquérir l'extrémité de la voie qui débute au niveau des parcelles section D 220 et 376

- La Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que cette procédure est dispensée d'enquête publique préalable car cette opération de déclassement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, monsieur le Maire propose d'approuver le déclassement de cette partie de voie communale dans le domaine privé communal comme chemin rural.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Se prononce :

- Pour le déclassement de cette partie de voie communale n°26 située à partir des parcelles D 220 et D 376 propriété des demandeuses, dans le domaine privé communal, comme chemin rural pour une longueur de 130 m.
- Pour la mise à jour du tableau de classement en conséquence.

5-Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale de Mourjou, commune de PUYCAPEL

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2021 et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 26 novembre.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 39,670 km de voies communales.

Suite à la décision de déclassement de 130 ml de la voie communale n°26 du Pouget, il convient de faire une mise à jour du tableau de classement.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

-Se prononce pour l'approbation du tableau de classement de la voirie communale tel que présenté et fixe la longueur de voies communales de Mourjou à : 39,540 km.

6-Lancement de la procédure de cession du chemin rural situé 7, le Loriot, à l'extrémité de la voie communale n°26 du Pouget à Mourjou, commune de PUYCAPEL

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

CP MR ML MA PP AD AJ

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

-DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à l'Association Sportive Montsalvienne du collège Marcellin Boule de Montsalvy.

9-Programme de Voirie communale 2023

La commission Voirie présente à l'assemblée les devis transmis par l'entreprise EUROVIA pour les travaux de renforcement et d'assainissement de la voirie communale 2023 :

-Un devis pour la préparation des voies, d'un montant de 89 213.90 € H.T.
-Un devis pour la réalisation des enduits d'un montant de 87 199.62 € H.T.

La réfection concerne les voies communales de : Borigaldet, Le Garriguet, La Calmette, Mouminoux, Lacan, Lestrade de Gales, Beffrieu, Lessal, rue du Chêne, La Rouquette, chemin du Stade, lotissement du Puech.

Il est convenu que la phase « préparation des voies » sera réalisée en 2023 et que la « réalisation des enduits » sera effectuée en 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal,

-VALIDE les devis de l'entreprise EUROVIA, d'un montant de 89 213.90 € H.T. pour la préparation des voies et d'un montant de 87 199.62 € H.T. pour la réalisation des enduits.

-AUTORISE monsieur le Maire à les signer.

Etant précisé que l'entreprise sera sollicitée pour revoir le montant de la remise à la hausse.

10-TERRAIN DE PETANQUE -Validation du devis pour le remplacement de l'éclairage

Monsieur Robert MALBOS indique que l'éclairage actuel du terrain de pétanque de Calvinet ne permet pas à l'association "Calvinet Pétanque" d'assurer certaines compétitions. Elle dispose actuellement de 2 poteaux et de 4 anciens projecteurs.

L'association sollicite la commune pour le remplacement des anciens projecteurs par des projecteurs à Leds. Elle prendrait quant à elle, à sa charge, le remplacement des poteaux.

Un devis a été demandé à monsieur Laurent BRU, pour le remplacement des anciens projecteurs par 8 projecteurs à Leds, comprenant la pose et le câblage. La proposition reçue s'élève à 2 735.00€ H.T.

Monsieur le Maire propose de valider cette proposition. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

-VALIDE le devis fourni par monsieur Laurent BRU d'un montant H.T. de 2 735.00 € pour la fourniture, le pose et le câblage de 8 projecteurs à Leds.

-AUTORISE monsieur le Maire à le signer.

CP HB MA PP FL AD DJV

CL

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au vendredi 21 juillet 2023 à 20h30

La séance est levée à 23h40